



Charte des organismes de formation agréés

Un organisme de formation agréé est une structure qui :

- ✓ a signé le code de déontologie
- ✓ est à jour de sa cotisation

**Le coaching de vie est un accompagnement qui concerne tous les environnements : sphères privées tout autant que structures professionnelles (entreprises, associations etc.). La FCV regroupe les différents domaines professionnels sous une seule appellation : coaching de vie.*

Nous, adhérents de la Fédération de Coaching-de-Vie, partageons les valeurs suivantes :

- confiance dans les capacités de l'être humain à trouver ses propres solutions
- attention portée à la juste distance pour favoriser l'autonomie : l'être humain possède les ressources pour réaliser ses aspirations et développer ses potentiels.
- conscience de l'enrichissement mutuel en accompagnant
- conscience d'une posture, qui peut s'appliquer dans tous les domaines de la vie d'une personne
- conscience des limites de l'accompagnement : la thérapie, le conseil et le développement personnel ne font pas partie de son champ d'action
- conscience que l'accompagnement coaching de vie a lieu à partir du présent vers un objectif concret
- Conscience que le métier de coach de vie s'inscrit dans le courant humaniste
- Intégrité, humilité, bienveillance et authenticité dans nos programmes de formation et envers nos stagiaires.

Nous signataires, organismes de formation agréés par la Fédération de Coaching-de-Vie, considérons que :

- un.e professionnel.le dans l'accompagnement coaching de vie est une personne, qui, en plus d'acquérir un savoir-faire, est consciente que son premier outil dans la relation d'accompagnement est elle-même, de par sa posture et l'influence consciente ou inconsciente qu'elle exerce.
- un.e stagiaire en formation de coaching de vie doit mettre la priorité dans son travail de développement personnel et son hygiène de vie professionnelle.
- nous ne détenons ni la vérité ni un savoir parfait concernant l'être humain et pensons utile de le considérer à travers de multiples grilles de lectures
- la bienveillance est indispensable dans nos relations avec nos stagiaires

Nous signataires, organismes de formation agréés par la Fédération de Coaching-de-Vie, nous engageons à :

- placer l'humain au centre de nos pratiques et à respecter son évolution autonome : respect du rythme d'apprentissage propre à chaque stagiaire ; respect de son autonomie (confiance en la capacité du stagiaire à développer sa méthode tout en l'accompagnant) ; confiance notamment en leurs capacités d'apprentissage et de progression.
- ne pas abuser de notre savoir, de nos compétences dans un but personnel ou autre
- être intègre quant à notre champ d'action : devoir d'informer clairement avant toute admission dans un parcours de coaching de vie sur les exigences-limites-déontologie du métier de coach de vie ; devoir de s'assurer de la motivation d'une personne à suivre la formation et de lui laisser le temps de réflexion nécessaire avant son engagement.
- Proposer un climat de sécurité et de confiance à nos stagiaires
- informer nos stagiaires du contenu de la charte et du code de déontologie de la fédération
- proposer des contenus de formations qui respectent les exigences formulées par la fédération de coaching de vie (voir les conditions d'agrément FCV)
- respecter le code de déontologie de la fédération
- respecter la pluralité des organismes de formation et les diverses professions utilisant des outils similaires ou différents des nôtres, mais poursuivant le même objectif d'accompagnement
- ne pas parler au nom de la fédération, excepté lorsque nous avons été officiellement mandatés par le CA pour le faire

Ne pas respecter la charte, le code de déontologie ou le règlement intérieur, peut aboutir à une radiation de la fédération de coaching-de-vie.